

NOTRE DAME COMMUNICATION

Pour votre information



N° 33

JUILLET 2020

Mairie de NDA:
02.35.85.99.38

Directeur de publication
Christophe FROMENTIN

Responsable communication
Christelle LEGRAND

Site internet :
[www.notredamedaliermont.
e-monsite.com](http://www.notredamedaliermont.e-monsite.com)

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

Le 15 mars dernier a eu lieu le premier tour des élections municipales. Au nom de mes collègues du conseil, je souhaite remercier toutes celles et ceux qui nous ont renouvelé ou apporté leur confiance.

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, il a fallu attendre le 24 mai 2020 pour que le nouveau conseil soit installé. J'ai l'honneur de conduire cette nouvelle équipe alliant expérience et renouveau. Nous tâcherons de poursuivre les efforts engagés, et ferons le nécessaire pour réaliser les différents projets proposés durant cette nouvelle mandature.

Vous trouverez la présentation de votre équipe municipale à l'intérieur de ce journal.

La crise sanitaire qui nous frappe depuis le mois de mars est inédite sous sa forme. Il nous a fallu la gérer au mieux, en veillant à ce que nos aînés, en particulier les plus vulnérables et les personnes isolées, aient toujours un contact, qu'il soit familial ou amical.

Nous avons dû mettre en place un protocole sanitaire pour que les écoles, la garderie et la cantine puissent de nouveau fonctionner en respectant des règles strictes.

Nous avons fait le nécessaire pour que chacun d'entre vous ait un masque avant le déconfinement, et nous avons bien sûr géré les affaires courantes de la commune dans cette période compliquée.

Merci à toutes celles et tous ceux qui m'ont épaulé pendant cette période inédite, qu'ils soient élus, agents de la commune ou du SIVOS.

Malheureusement, cette crise sanitaire n'est pas terminée, la crise économique est présente, espérons qu'elle ne débouchera pas sur une crise sociale trop importante.

Restons optimistes, faisons preuve de solidarité dans ces moments difficiles, mais surtout restons vigilants et continuons à appliquer et faire appliquer les gestes barrières.

Prenez soin de vous !

Bonne lecture

Le maire
Christophe FROMENTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 FEVRIER 2020

- **EFFACEMENT DES RESEAUX** : Pour faire suite à la continuité d'effacement des réseaux, le SDE76 propose pour cette année l'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunication au bout d'Aval sur la RD 22. Après avoir entendu les présentations des projets ci-dessus, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de les adopter pour un coût total de 303 468 euros avec une participation communale de 103 067 euros à inscrire au budget primitif 2020.
- **CONVENTION SPA** : Monsieur Christophe Fromentin rappelle que la commune avait conclu une convention d'exploitation de la fourrière animale avec la SPA de EU – ETALONDES qui a expiré au 31 décembre 2019. La nouvelle convention est proposée pour un an pour un coût total de 918,68 euros puisque le tarif est de 1,19 € par habitant pour l'année 2020. Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention.
- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019** : Monsieur Christophe Fromentin, commente le compte de gestion 2019 présenté par le receveur municipal. Les membres du conseil municipal l'approuvent à l'unanimité.
- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019** : Monsieur le maire rappelle que le montant des restes à réaliser, en dépenses et recettes d'investissement, correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice. Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines, n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget. En dépenses d'investissement 31 000 euros sont à reporter et 0 euro en recettes d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		149 769,17		21 949,06
Opérations de l'exercice	336 253,17	354 050,78	236 538,38	246 795,55
Résultats de clôture		167 566,78		32 206,23
Restes A Réaliser			31 000,00	
Résultats définitifs		167 566,78		1 206,23
Déficit d'investissement à couvrir obligatoirement en affectant au 1068				
Excédent de fonctionnement à reporter en 002		167 566,78		

Le résultat de clôture 2019 s'élève à 199 773,01 €. Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif et l'approuve à l'unanimité.

- **AFFECTATION DES RESULTATS 2019** : Les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 206,23 €
- 002 : Résultat de fonctionnement reporté	+ 167 566,78 €
- 1068 : Excédents de fonctionnement pour autofinancement	0,00 €

- **SUBVENTION POUR LES ALLEES PIETONNES** : Le rapporteur informe les membres du conseil municipal d'une possibilité de subvention, auprès du Département, concernant le prolongement d'allées piétonnes et de trottoirs jusqu'à l'école, pour faire un stationnement mi-trottoir, mi-chaussée. Les membres décident à l'unanimité d'inscrire les dépenses au budget 2020 dans la section d'investissement et autorise Monsieur le maire à prendre toutes décisions

concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement du dépôt de subvention de 25 % auprès du Département.

• **SUBVENTION EQUIPEMENT ECOLE** : Monsieur le maire informe de la possibilité de subvention, auprès de l'État (DETR), concernant l'acquisition d'un tableau blanc interactif. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire les dépenses pour un montant total HT de 4 488,00 € au budget 2020 dans la section d'investissement afin d'acquérir cet équipement informatique pour l'école et de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux maximal de 30 %, auprès de l'État.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 MAI 2020

• **ELECTION DU MAIRE** : un seul candidat : Monsieur FROMENTIN Christophe.

Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	02
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	13
e) Majorité absolue	08

Monsieur FROMENTIN Christophe a obtenu 13 (treize) suffrages.

Monsieur FROMENTIN Christophe a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

• **ELECTION DU PREMIER ADJOINT** : une seule candidate : Madame LEGRAND Christelle

Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	01
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	14
e) Majorité absolue	08

Madame Christelle LEGRAND a obtenu 14 (quatorze) suffrages.

Madame Christelle LEGRAND a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

• **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT** : un seul candidat : Monsieur BRETON Bertrand

Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	02
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	13
e) Majorité absolue	08

Monsieur Bertrand BRETON a obtenu 13 (treize) suffrages.

Monsieur Bertrand BRETON a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

• **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT** : une seule candidate : Madame ELIOT Catherine

Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	01
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	14
e) Majorité absolue	08

Madame Catherine ELIOT a obtenu 14 (quatorze) suffrages.

Madame ELIOT Catherine a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

- **DELEGATION DE FONCTIONS** : Monsieur Christophe FROMENTIN après avoir lu la charte de l'élu local a fait également la présentation des délégations possibles. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les points énoncés.
- **DELEGATION DE SIGNATURE A UN ELU** : Monsieur le maire fait part aux membres des différentes tâches plus particulières attribuées à chaque adjoint et précise qu'elles feront l'objet d'un arrêté du maire.
- **DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DES ELUS** : Monsieur le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème, demande effectuée par Monsieur Christophe Fromentin. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème, à savoir 33 %, et pour les adjoints 9 %. Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il redonnera au CCAS de la commune la somme de 210 euros par mois. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les pourcentages énumérés ci-dessus.
- **DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES** : Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel, dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Considérant que pour la commune de Notre-Dame d'Aliermont il convient de désigner deux délégués titulaires pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Falaises du Talou, Monsieur Christophe FROMENTIN, maire, et Madame Christelle LEGRAND, 1^{er} adjoint sont délégués.
- **DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER** : L'autorité territoriale explique au conseil qu'en raison du surcroît de travail conséquent au travail estival de la commune, il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent à temps complet. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent, à 35 heures par semaine, d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à compter du 15 juin 2020. Contrat d'une durée maximale de six mois sur une période de douze mois.

INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE

Les demandes et renouvellement de cartes de bus pour la rentrée prochaine concernent tous les enfants empruntant un bus scolaire (de la maternelle à la terminale), même si ce n'est qu'un transport pour aller manger à la cantine de Saint Jacques.

Ces demandes doivent se faire uniquement par internet sur : <https://nomad.normandie.fr/>

Cliquez sur :

- TRANSPORTS SCOLAIRES
- INSCRIPTIONS / HORAIRES

Connectez-vous sur votre compte avec vos identifiants habituels ou créez un compte si vous n'en possédez pas.

Les inscriptions sont ouvertes du 16 juin au 31 juillet 2020. Au-delà de cette date, une majoration tarifaire de 20€ sera appliquée.

La commune prend à sa charge le coût de transport pour les élèves de maternelle et élémentaire (60€ par enfant) et de collège (120€ par enfant). Le coût de transport pour les élèves de lycée reste à la charge des familles.

PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



FROMENTIN Christophe
Maire



LEGRAND Christelle
1^{ère} Adjointe



BRETON Bertrand
2^{ème} Adjoint



ELIOT Catherine
3^{ème} Adjointe



AUBLE Estelle
Conseillère



AUBLE Nicole
Conseillère



BEAUVAL Michel
Conseiller



CAYET Eric
Conseiller



DAUTRESIRE Sylvie
Conseiller



DELOISON Julien
Conseiller



LEFAIX Marie-Thérèse
Conseillère



LEROUX Quentin
Conseiller



MORTOIRE Patrice
Conseiller



POITRE Sandrine
Conseillère



VASSELIN Dominique
Conseiller

LISTE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

	FINANCES	TRAVAUX	URBANISME	COMMUNICATION	ANIMATION
MEMBRES TITULAIRES	AUBLE E AUBLE N BEAUVAL M BRETON B CAYET E DAUTRESIRE S DELOISON J ELIOT C FROMENTIN C LEFAIX M-T LEGRAND C LEROUX Q MORTOIRE P POITRE S VASSELIN D	BEAUVAL M BRETON B CAYET E FROMENTIN C LEGRAND C LEROUX Q	BRETON B FROMENTIN C LEGRAND C MORTOIRE P	AUBLE N CAYET E DAUTRESIRE S ELIOT C FROMENTIN C LEFAIX M-T LEGRAND C MORTOIRE P POITRE S	AUBLE E CAYET E DAUTRESIRE S ELIOT C FROMENTIN C LEFAIX M-T LEGRAND C POITRE S

	COMMUNAUTE DE COMMUNE	CCAS	APPEL D'OFFRES	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	LISTE ELECTORALE
MEMBRES TITULAIRES	FROMENTIN C LEGRAND C	ELIOT C DAUTRESIRE S POITRE S VASSELIN D AUGUSTE M BOUTTE J DUJARDIN G SELEQUE F	BEAUVAL M BRETON B CAYET E FROMENTIN C LEROUX Q MORTOIRE P VASSELIN D	AUBLE E ELIOT C FROMENTIN C LEGRAND C POITRE S	DELOISON J LEROUX Q SELEQUE F BOUTTE J

	SIVOS	SIAEPA	CLE	CORRESPONDANT DEFENSE	ADICO
MEMBRES TITULAIRES	ELIOT C FROMENTIN C LEGRAND C	BRETON B FROMENTIN C	BEAUVAL M FROMENTIN C	MORTOIRE P	ELIOT C MORTOIRE P
MEMBRES SUPLEANTS	AUBLE E LEFAIX M-T POITRE S	LEROUX Q			

BONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2020/2021



Les bons d'achat de fournitures scolaires sont attribués aux élèves âgés de moins de 16 ans au 01/09/2020 et fréquentant un établissement scolaire autre que l'école maternelle ou primaire.

Ces bons d'achat d'une valeur de 20€ sont à réclamer en mairie à partir du 13 juillet 2020 sur **présentation du livret de famille** et à dépenser à la librairie d'Envermeu ou à Carrefour Contact (Envermeu) ou à Intermarché (St Nicolas d'Alhiermont).

FAUCHAGE ET ELAGAGE

Nous vous rappelons que les haies bordant les sentes piétonnes ou les chemins communaux doivent être tondues. Les arbres doivent être élagués.

Les chardons et orties doivent être détruits soit mécaniquement, soit chimiquement avant le 14 juillet.

ECO PATURAGE

Nous souhaitons entretenir certains terrains et mares de notre commune en éco pâturage. Vu la configuration, ce sont les moutons qui nous semblent être les plus adaptés à cet entretien.

Si vous êtes propriétaires de moutons et que vous recherchez des sites de pâturage, le terrain vous sera prêté gracieusement. En échange, vous devrez :

- protéger les arbustes et les buissons plantés sur la parcelle
- tailler les haies
- couper les chardons et les mauvaises herbes



Si vous êtes intéressés, vous pouvez déposer votre candidature en mairie.

NUISANCES SONORES

Selon l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, les horaires d'utilisation de matériels thermiques ou bruyants sont les suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Merci de les respecter pour la tranquillité de chacun.

FEUX DE JARDIN

Nous vous rappelons que faire du feu au sein de sa propriété est toléré à condition de respecter le voisinage. Si tel n'était pas le cas, nous serions dans l'obligation de vous l'interdire.

HORAIRES DE MAIRIE PENDANT LES VACANCES

Du 13 juillet au 28 août 2020, la mairie ne sera ouverte que :

- Le lundi de 15h à 18h
- Le mercredi de 17h30 à 19h

NAISSANCES

- LEROY Noé né le 13/01/2020
- SALZET Malone né le 01/06/2020



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes qui entretiennent les allées piétonnes devant leur domicile, que ce soit pendant le confinement ou durant toute l'année.

Merci également aux personnes qui ont désherbé le cimetière après le confinement.